

# Le Conseil des Ministres a approuvé officiellement le budget de mobilité

Publié le 30 Juillet 2018 par Michel Willems - Mobilitas



L'approbation récente de l'accord d'été du gouvernement Michel 1 comprend aussi une partie concernant l'introduction d'un budget de mobilité. Dans celui-ci, un projet de loi à long-terme a été réinscrit à l'ordre du jour parlementaire. L'objectif est de pouvoir introduire ce budget de mobilité dans le courant de la dernière partie de l'année 2018. La voie parlementaire classique doit maintenant suivre son cours avec puisque des amendements et des modifications limitées sont encore possibles sur la proposition de loi actuelle. Compte tenu des retards possibles, on peut avancer la date de lancement du 1er janvier 2019. Par souci de clarté, le budget de mobilité est un dispositif complémentaire à l'allocation de mobilité, aussi connue sous la terminologie « cash for car ». Celle-ci a déjà été approuvée par le gouvernement fédéral au Parlement le 15 mars 2018 (Moniteur du 7 mai 2018). A ce niveau, l'intérêt est très limité jusqu'à présent.

## Principe du budget de mobilité

Un travailleur bénéficiant d'une voiture de société ou qui est éligible pour en avoir une, reçoit un budget de mobilité chaque année. Ce budget correspond au coût total de sa voiture de société. Les travailleurs ont le choix d'échanger leur voiture de société contre un modèle plus respectueux de l'environnement, un modèle électrique ou un véhicule avec un taux de CO2 de maximum 95 g/km avec une norme d'émission faible. Ce sera un défi de taille si la norme de 95 grammes doit être atteinte sur la base des émissions de CO2 déterminées conformément à la norme NEDC 2.0 pour les véhicules testés selon la nouvelle norme WLTP. Peut-être que le lobby automobile belge devra soumettre des amendements via des élus parlementaires.

Avec le budget restant, le travailleur peut acquérir des moyens de transports alternatifs écologiques comme des abonnements de transports en commun, des vélos ou voitures partagés, des bus bureaux, des taxis mais aussi des coûts immobiliers si le travailleur déménage plus près de son

36,07 % peut-être payée par l'employeur et l'employé.

## Introduction du budget de mobilité

En même temps que l'allocation de mobilité (cash for cars), l'employeur peut aussi décider d'introduire ou non un budget de mobilité. L'employé n'est pas non plus contraint d'adhérer au budget de mobilité. Dans la version actuelle du projet de loi, le travailleur peut opter pour un modèle plus petit ou moins polluant sans devoir choisir un mode de transport alternatif durable et peut donc recevoir la totalité de la somme d'argent à un taux de sécurité sociale favorable.

## Conditions d'éligibilité

### – *Travailleur*

Le travailleur doit répondre à une double condition. Il peut faire une demande pour un budget de mobilité si :

– au cours des 36 mois précédents sa demande, il a au moins bénéficié d'une voiture de société durant une période de 12 mois de la part de son employeur actuel ; ET

– si au moment où il fait sa demande, il dispose d'une voiture de société depuis une période de 3 mois sans interruption de la part de son employeur actuel.

–

– la période de 36 mois ne doit pas être prise en compte si le travailleur collabore à une entreprise qui vient d'être lancée.

### – *Employeur*

Un employeur ne peut introduire un budget de mobilité que si, pendant une période ininterrompue de 36 mois, il a immédiatement mis à la disposition d'un ou de plusieurs salariés une ou plusieurs voitures de société avant l'introduction de l'allocation de mobilité. Pour les employeurs qui sont actifs depuis moins de 36 mois, des exceptions s'appliquent.

## Fiscalité du budget de mobilité

### – *Travailleur*

Celui-ci dépend de la manière dont le budget de mobilité est complété et est calculé en différentes étapes ou piliers :

- *Pilier 1 : l'avantage de toute nature sur une (plus petite) voiture de société*: celui-ci est calculé selon la formule classique (voir chapitre 1, point 1) en tenant compte de l'âge et du taux de CO2. L'avantage de toute nature (ATN) sera donc réduit si on roule avec une voiture plus verte.

solidarité ne sera donc due ;

- *Pilier 3 : imposition sur le paiement en espèce annuel restant* : sur ce montant, l'employé sera redevable d'une cotisation de solidarité de 13,07%.

#### – Employeur

- *Pilier 1 : Impôt sur la voiture de société* : la cotisation de solidarité CO2 et les dépenses rejetées sur l'avantage de toute nature sont dus selon le même principe que pour une voiture de société classique par l'employeur. Le choix d'une voiture de société plus verte entrainera une réduction de ces taxations.
- *Pilier 2 : impôt sur des moyens de transports durables* : ceux-ci sont exonérés de cotisation de solidarité pour l'employeur ;
- *Pilier 3 : paiement en espèce du montant annuel restant*: sur ce montant, l'employeur paiera une cotisation de 25%.

#### Nouveautés pour mobility as a service

Le budget de mobilité offre une nouvelle impulsion pour les fournisseurs qui offrent différents modes de transport dans une seule app comme Modalizy, Olympus et XXIImo. L'introduction du budget de mobilité signifie concrètement que les sociétés de leasing automobiles classiques vont également devoir offrir réellement de la multimobilité à leurs clients traditionnels. Cela vaut également pour les constructeurs qui vont aussi devoir se profiler comme des fournisseurs de mobilité.

#### Exemples

Les exemples ci-dessous sont sous condition qu'une VW Golf ou une autre véhicule avec des coûts de leasing identiques soit disponible avec un taux de CO2 maximum de 95 g/km.

## Budget de mobilité - exemples pratiques



### Budget de mobilité Echanger une Mercedes contre une SEAT/Golf



Coût full leasing Mercedes	13.729,00 € par an
Coût full leasing VW Golf/SEAT (1er pilier)	6.323,00 € par an
Budget de mobilité restant	7.406,00 € par an
Pas de mode de transports alternatifs (2e pilier)	0,00 € par an
Montant cash à payer	7.406,00 € par an
Cotisation de solidarité employé et employeur 38,07%	2.819,46 € par an
<b>Cash disponible</b>	<b>4.586,54 € par an</b>
	<b>382,21 € par mois</b>

**MOBILITAS®**

## Budget de mobilité - exemple pratique



### Budget de mobilité Echanger une Mercedes contre une SEAT/VW Golf + un vélo de société



Coût full leasing Mercedes	13.729,00 € par an
Coût full leasing SEAT/VW Golf (pilier 1)	6.323,00 € par an
Budget de mobilité restant	7.406,00 € par an

Montant brut à payer cash	5.612,80 € par an
Cotisation de solidarité employeur et employé 38,07%	2.136,79 € par an
Cash disponible	3.476,01 € par an
Cash non-imposable lié à l'indemnité vélo	833,20 € par an
Montant total	4.309,21 € par an
	359,10 € par mois

**MOBILITAS®**

19

Copyrights : Michel Willems

MOBILITAS

[EXPERTISE](#)[NEWS](#)

Profiles Toolbox

[LINK2FLEET](#)

Afficher plus de news

[< Donnez une identité à votre vélo de société](#)[Et la voiture fleet la plus populaire est...](#)

&gt;

[Lire notre dernière édition](#)